



## FORMATION CONTINUE 2012 FORMULAIRE AVIR

Pour :

- continuer à être reconnu par votre association AVIR en tant que membre thérapeute
- faciliter votre reconnaissance auprès des assurances maladies
- valider votre formation continue si vous faites partie d'ASCA

**16 heures de formation continue par an,  
dont 8 heures obligatoires en réflexologie**

**Possibilité de reporter les heures supplémentaires  
uniquement pour l'année suivante**

Veillez inscrire dans ce tableau les cours suivis en 2012.  
**Joindre vos justificatifs de cours pris en dehors d'AVIR.**

Nom et Prénom :

Adresse :

N° de tél. :

E-mail :

Membre ASCA:

DATE	THEME DU COURS	ORGANISATEUR	HEURES

Merci d'envoyer ce formulaire d'ici le **30 novembre 2012** par poste  
à la personne responsable du contrôle de la formation continue.

HELENE REGAZZACCI JAERMANN  
Rue des pressoirs, 27  
1844 Villeneuve  
Tél. : 0219604163